République Française
Département de l'Essonne

DÉCISION N° 25.103
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Direction/service Bâtiment
Affaire suivie par : S. BENDJELID

Contrat C2541 - Réfection et mise en conformité de la distribution d'eau chaude et des douches au Gymnase Auguste Delaune

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.251 du 28 juin 2022 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement interne de la commande publique modifié par la délibération n° 24.159 du 20 juin 2024 ;

Considérant que dans le cadre de l'opération de travaux de réfection, la mise en conformité de la distribution d'eau chaude sanitaire et des douches est primordiale au gymnase Delaune ;

Considérant qu'une procédure allégée, sous la forme d'une demande de 3 devis, a été réalisée ;

Considérant que l'offre proposée par la société IDEX ENERGIES constitue l'offre économiquement la plus avantageuse et répond aux besoins de la commune ;

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER l'offre de la société IDEX ENERGIES 72 avenue Jean Baptiste Clément 92513 Boulogne Billancourt pour la réfection et mise en conformité de la distribution d'eau chaude et les douches au gymnase Auguste Delaune.
- Article 2 : DE PRÉCISER que le montant de cette proposition s'élève à 28 265.32 € HT soit 33 918.38 € TTC.
- Article 3 : D'IMPUTER la dépense en résultant à l'exercice budgétaire en cours.

Vigneux-sur-Seine, le 13/05/2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20250513-25-103-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Par délégation du Conseil municipal
Le Maire
Thomas CHAZAL

Signé numériquement le 13/05/2025

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)